



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	30	13	6

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 29 mars 2019

**OBJET : 02-1 - FORT CARRÉ - «
LE FORT CARRÉ D'ANTIBES » ET DE
TIRAGES NUMERIQUES D'ESTAMPES
- CONVENTION DE DEPOT VENTE
AVEC MONSIEUR ALAIN GOUDOT -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le vendredi 29 mars 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/03/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, Mme Marguerite BLAZY, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Agnès GAILLOT, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Jacques GENTE à M. Jean LEONETTI
Mme Angèle MURATORI à Mme Marina LONVIS
M. Marc FOSSOUD à M. Yves DAHAN
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Serge AMAR
Mme Françoise THOMEL à Mme Anne-Marie BOUSQUET
M. Alain CHAUSSARD à M. Hassan EL JAZOULI
M. Michel GASTALDI à M. Henri CHIALVA
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Eric PAUGET
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

939/19

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le - 1 AVR. 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 4 AVR. 2019

Par délégation du Maire,

Directrice des Affaires Générales
Juridique et du Contentieux



L. MALHERBE

02-1 - FORT CARRÉ - « LE FORT CARRÉ D'ANTIBES » ET DE TIRAGES NUMERIQUES D'ESTAMPES - CONVENTION DE DEPOT VENTE AVEC MONSIEUR ALAIN GOUDOT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : CULTURE - TOURISME
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

La boutique du Fort Carré propose à la vente l'ouvrage d'Alain Goudot intitulé *Le Fort Carré d'Antibes*, ainsi que des tirages numériques d'estampes qui en sont extraits. Cet aquarelliste, ancien architecte, offre une vision très personnelle du monument à travers ses illustrations et les textes qui les accompagnent.

Afin de mieux adapter les produits à la vente à la boutique du Fort Carré, Monsieur Goudot a souhaité se voir restituer une partie du stock des tirages numériques invendus, et diminuer de 3 € le prix de vente de son ouvrage intitulé *Le Fort Carré d'Antibes*, qui serait ainsi proposé à la vente au prix public de 7 € au lieu de 10 €.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé de convenir avec M. Goudot d'une nouvelle convention de dépôt-vente actant la restitution des 12 exemplaires invendus de tirages numériques d'estampes au format A3, avec le maintien de 6 exemplaires, la poursuite de la mise en vente au format A4, et de l'ouvrage *Le Fort Carré d'Antibes*, selon les modalités suivantes :

Désignation des articles	Nombre mis en dépôt vente	Prix de vente unitaire TTC	Recette unitaire pour le PRESTATAIRE (70%)	Recette unitaire pour la COMMUNE (30%)	Recette globale pour le PRESTATAIRE	Recette globale pour la COMMUNE
<i>Le Fort Carré d'Antibes</i>	191	7,00 €	4,90 €	2,10 €	935,90 €	401,10 €
Tirages numériques d'estampes A4	25	15,00 €	10,50 €	4,50 €	262,50 €	112,50 €
Tirages numériques d'estampes A3	6	25,00 €	17,50 €	7,50 €	105,00 €	45,00 €

Une convention de dépôt-vente est établie entre la Commune et Alain Goudot.

Le terme de cette convention est fixé au 31 décembre 2021.

OUÏ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

– À l'unanimité,

- **APPROUVE** les modalités de ventes en régie ci-dessus énoncées et les modalités de partage des recettes générées par la vente de ces articles ;

02-1 - FORT CARRÉ - « LE FORT CARRÉ D'ANTIBES » ET DE TIRAGES NUMERIQUES D'ESTAMPES - CONVENTION DE DEPOT VENTE AVEC MONSIEUR ALAIN GOUDOT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : CULTURE - TOURISME
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec Alain Goudot, relative au dépôt-vente des articles ci-dessus, ainsi que ses éventuels avenants qui ne bouleverseraient pas l'économie générale du contrat.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM 02-1 - FORT CARRÉ - ' LE FORT CARRÉ D'ANTIBES ' ET DE TIRAGES NUMERIQUES D'ESTAMPES - CONVENTION DE DEPOT VENTE AVEC MONSIEUR ALAIN GOUDOT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de transmission de l'acte : 04/04/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 04/04/2019

Numéro de l'acte : lmc1729336 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20190329-lmc1729336-DE

Date de décision : 29/03/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture